



DESCRIPTION DU MARCHÉ DE NOËL AUSHOPPING Du lundi 25 novembre au samedi 28 décembre 2024

Dossier d'inscription 2024 PREAMBULE

Plongez-vous dans la magie de cette fin d'année 2024 au cœur même du centre commercial Aushopping Englos les Géants !

Imaginez un village de Noël enchanteur où près des artisans et commerçants déploient leurs étals, créant ainsi une atmosphère féérique...

Le marché de Noël Aushopping Englos les Géants s'inscrit dans la tradition la plus enchantée, s'inondant de l'essence même de la période des fêtes. Avec près de 800 000 de visiteurs tout au long du mois de décembre, cet événement promet un succès commercial éclatant, offrant à chaque client comme commerçant une expérience inoubliable.

Dans cette ambiance de fêtes, Aushopping Englos les Géants se parera de décorations et d'animations autant en intérieur qu'en extérieur pour créer une ambiance générale festive, où chacun pourra se plonger dans la magie des fêtes.



Si vous souhaitez faire partie de cette expérience unique, laissez-vous transporter par les informations ci-dessous et rejoignez-nous dans cette aventure féérique !



Considérant qu'il appartient à Aushopping Englos les Géants de :

- faire respecter les traditions de Noël comme élément fondateur de ce 1er marché de Noël au sein d'Aushopping Englos les Géants,
- promouvoir et sélectionner la qualité des produits qui sont proposés à la vente,
- assurer la plus grande cohérence entre son Marché de Noël et l'ensemble des animations concourant à la manifestation,
- développer la cohérence esthétique et touristique de la manifestation,
- faire respecter de la sécurité, la salubrité, l'image du centre commercial et l'ordre public
- assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de la manifestation,
- délivrer les autorisations d'occupation du domaine public adaptées pour ces activités, Le règlement suivant s'applique de manière permanente, à compter de la 1ère édition du marché de Noël.

Le marché de Noël aura lieu du lundi 25 novembre au samedi 28 décembre 2024.

Les horaires d'ouverture seront les suivants :

Lundi : 10 h - 20 h

Mardi : 10 h - 20 h

Mercredi : 10 h - 20 h

Jeudi : 10 h - 20 h

Vendredi : 10 h - 20 h

Samedi : 10 h - 20 h

Dimanche : 10 h - 20 h

Fermeture le samedi 28 décembre à 20h

Dates d'installation pour les commerçants/ artisans :

Dimanche 24 novembre

Ouverture des chalets le lundi 25 novembre à partir de 10h

Dates de libération des chalets par les commerçants/ artisans :

Samedi 28 décembre à partir de 21 h

Lundi 30 entre 8 h et 19 h

Dates prévisionnelles de démontage :

Les 2 et 3 janvier 2025

Assiduité des commerçants :

Dès l'ouverture du Marché de Noël au public, afin de conserver une dynamique commerciale collective, les exposants sont tenus d'ouvrir leur devanture tout au long des horaires d'ouverture :

Le matin : arriver entre 9h30 et 10h00 ;

Le soir : 20h

Durant la nuit, les structures sont à fermer et l'électricité à couper (sauf pour les chalets possédant des réfrigérateurs alimentaires) ;

Sécurité :

Des agents de sécurité seront présents pour surveiller le site et sauront donner l'alerte aux autorités si nécessaire.

Pour accéder aux différents sites, les exposants devront présenter leurs badges aux agents de sécurité.

Une surveillance par un gardien est assurée en dehors des horaires d'ouverture du public.

Important : il est demandé de déclarer à la Direction tout stockage de produits inflammables ou dangereux. Chaque exposant alimentaire possèdera un extincteur 6kg adapté au risque incendie de son activité et à jour de sa maintenance (contrôle systématiquement effectué) ;

Aménagements :

L'exposant devra prévoir le mobilier et les matériels nécessaires à la confection, à la conservation et à la présentation de ses produits ou objets ainsi que toute la décoration intérieure.

A chaque instant, le chalet et ses abords doivent être d'une propreté impeccable et aucun stockage n'est permis à l'extérieur.

Des zones de collecte à déchets sont aménagées sur le site.

Electricité :

Pour se raccorder aux bornes électriques, chaque exposant devra prévoir un adaptateur européen, norme HO7-RN, section minimale 3G1,5

Les services techniques pourront demander un raccordement à une autre borne afin de répartir les branchements électriques en fonction des puissances disponibles.

Tous les stands hormis ceux réservés à la restauration ou sauf sur demande particulière seront limités à 3 KVA

Les stands de restaurations seront eux limités à 16 KWA
La présence de gaz même en bouteille n'est pas autorisée

Stationnement :

Le stationnement de véhicules des commerçants se feront sur une poche dédiée exclusivement :



Gestion des déchets :

Il est demandé aux exposants de ne pas utiliser la matière plastique dans leurs activités et de limiter leurs déchets. Les emballages et contenants vides doivent être évacués, sans délai, dans les points de tri sélectif

La vente :

- Respecter impérativement les horaires d'ouverture des Marchés de Noël ;
- Afficher les prix pratiqués et l'origine des produits de façon lisible sous peine de sanction ;
- Fournir une facture détaillée sur demande du client ;
- Restreindre l'emballage et proscrire toute matière plastique ;
- Tenir à la disposition des clients le cahier des allergènes alimentaires.

ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'exposant est tenu de s'assurer contre tous les risques de responsabilité liés à son activité

professionnelle et contre tout vol/dégradation de tout mobilier/installation propriété du centre commercial. Le centre n'est pas tenu responsable des vols et dégradations de matériels/marchandises propriétés de l'exposant.

ANNULATION

En cas de rétractation de l'exposant, dès lors qu'il aura réglé ses frais d'inscription à la manifestation, il ne pourra prétendre à aucun remboursement et le centre commercial disposera librement de l'emplacement. La législation sur la sécurité intérieure peut conduire les autorités à modifier voire annuler la manifestation, en tout ou partie, à tout moment. Cette décision relevant de la force majeure, elle ne pourra donner lieu ni à indemnité, ni à remboursement. Il en est de même en cas d'intempéries entraînant la perturbation de la manifestation.

DROIT A L'IMAGE

A des fins de communication à destination du grand public, l'exposant accepte une utilisation gratuite de son image, via des photographies, des films, des reportages télévisuels ou de presses écrites et des enregistrements de toute sorte et renonce à réclamer tout droit pécuniaire direct ou indirect dans le cadre de cette communication.

Déclinaison de votre entreprise.

Raison sociale :

Contact téléphonique et adresse email :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Ville et code postal :

Siret :

Siren :

Le dossier de candidature doit être déposé directement sur la plateforme et réceptionné **au plus tard le 16 septembre 2024**

Pour toute question ou renseignement :

Hasna DUMEZ

Responsable de commercialisation

hdumez@nhood.com

06 03 91 97 49

Il doit contenir :

Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité ou passeport Le KBIS de la société datant de moins de 6 mois

Un Extrait d'enregistrement au Registre National des Entreprises (RNE), de moins de 3

mois

Le Scan ou une copie de la carte de commerçant indépendant ou ambulant
Commerçant non sédentaire alimentaire : Récépissé de déclaration relatif à l'inspection sanitaire délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Nous vous confirmerons par mail avoir bien réceptionné le dossier.

Si vous n'avez pas reçu de confirmation, vous devez impérativement envoyer un mail à l'adresse hdumez@nhood.com avant le 16 septembre 2024 à minuit.

Les candidatures incomplètes ou qui arriveraient après le 16 septembre à minuit ne seront pas traitées.

LES EXPOSANTS NE RESPECTANT PAS CE CAHIER DES CHARGES SERONT EXCLUS DES PROCHAINES EDITIONS

Complétez / détaillez les produits que vous souhaitez proposer

Le centre Aushopping a pour ambition de proposer une offre très qualitative et diversifiée. Pour répondre aux enjeux sociaux, écologiques et économiques, ce Marché de Noël Aushopping Englos les Géants, a pour valeurs centrales l'authenticité, la modernité et l'émerveillement portées par cet événement. Des critères de sélection seront appliqués conformément à notre règlement intérieur

Nous vous demandons d'être le plus précis sur votre offre, de préciser les produits « fait main », etc...

Seuls les produits mentionnés pourront être acceptés sur site une fois validés. Toutefois, en cas de modification de votre part, il est impératif de le mentionner par mail afin d'obtenir un éventuel accord de la direction de centre.

Tous objets dangereux, à caractère religieux, produit illicite, vente d'animaux seront interdits

Bijouterie :

Art de la table :

Habillement :

Accessoires :

Produits artisanaux, commerce équitable, issus de matières recyclées, de réemploi, de surcyclage ou les objets de seconde main pour la décoration ;

Produits de beauté :

Alimentation / Boissons à consommation immédiate et à emporter :

Alimentation / Boissons à consommer plus tard et emballées :

Artisanat du monde :

Jeux / Jouets :

Décoration de Noël :

Autres :

Merci de mentionner le plus de détails possibles, votre originalité éventuelle etc...

Pourcentage de produit fait main/fait maison :

Provenance géographique des produits :

Apposer un ou plusieurs labels ou signe d'origine : AOP, IGP, Spécialité Traditionnelle

Garantie, Ecolabels de l'alimentaire, Agriculture Biologique, Label Rouge...

La sélection des chalets s'effectuera suivant les critères ci-après :

Qualité, provenance des produits proposés, décoration proposée du chalet, Originalité, modernité des produits proposés.

Les chalets installés sont neufs, entièrement équipés :

Eclairage intérieur, extérieur, chauffage, tablettes. Il est strictement interdit de visser, clouer (seuls les agrafes et punaises sont tolérées)

Une caution de 2000 euros sera exigée.

Le tarif de location est de 6 500 € HT tout compris du 25 Novembre au 28 décembre 2024.

Fait le,
Signature

Bon pour accord